



**Sessione di u 30 di ghjennaghju di u 2023**  
**Session du 30 janvier 2023**

**Decisione N° 2023-1**  
**Décision N° 2023-1**

**Infurmazione nant'à a u funziunamentu di a Camera di i Territorii**  
**Information sur le fonctionnement de la Chambre des Territoires**

L'an deux mille vingt trois, le 30 janvier, la Chambre des Territoires convoquée le 16 janvier 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

**Etaiet présents : Mmes et MM.**

ALBERTINI Don Marc, ARENA Jean Baptiste, ARMANET Guy, ARRIGHI Fabien, BASTIANI Angèle, CECCALDI Attilius, COGNETTI TURCHINI Catherine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, MARTINETTI Achille, MORGANTI Jean Toussaint, MOSCA Paola, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre

**Etait représenté : M.**

DOMINICI Jean par Charlotte TERRIGHI

**Etaiet absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.**

FAZI Bianca à PAOLINI Julien  
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles  
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola  
LUCIANI Antonia à PAOLINI Julien  
MARIOTTI Marie Thérèse à COGNETTI TURCHINI Catherine  
MAUPERTUIS Marie Antoinette à SIMEONI Gilles  
PANZANI Jean Paul à PONZEVERA Juliette  
VINCIGUERRA Alexandre à GIOVANNANGELI Gilles

**Etaiet absents et excusés : Mme et M.**

MATTEI Flora, SBRAGGIA Stéphane

**Etaiet absents : Mme et MM.**

ANGELINI Jean Christophe, BERTOLOZZI Paul Antoine, LE BOMIN Vanina, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, NICOLAI Marc Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des Territoires de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-1, relatif à l'information sur le fonctionnement de la Chambre des Territoires.

## **LA CHAMBRE DES TERRITOIRES**

À l'unanimité des membres présents

**DONNE ACTE** au Président du Conseil exécutif de la présentation du décret du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des Territoires.

**PREND ACTE** de l'article 2 du décret qui précise que :

- la première élection de ces représentants interviendra dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret,
- la désignation des représentants du Comité de Massif et du Comité de Bassin aura lieu dans un délai de deux mois à compter de l'élection des premiers,
- le mandat des membres de la Chambre des Territoires de Corse en fonction à la date de publication du présent décret prend fin à la date de publication de l'arrêté prévu au V de l'article D. 4422-30-6 du code général des collectivités territoriales.

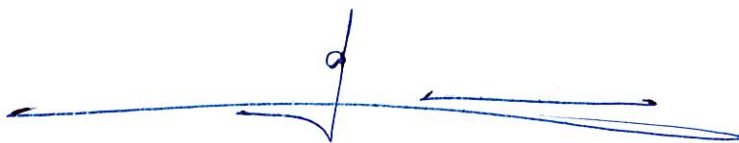
**SOULIGNE** que ce décret, sans prendre en compte la totalité des demandes de la Chambre des Territoires et de l'Assemblée de Corse, renforce la représentativité des territoires et impulse un souffle nouveau à cette instance essentielle au débat démocratique en Corse.

**PREND ACTE** que les prérogatives de cette instance ont vocation à évoluer à droit constant, dans le cadre de sollicitations pour avis plus fréquentes, mais aussi dans le cadre du processus d'évolution institutionnelle de la Corse.

**PREND ACTE** de l'installation du Bureau le 6 décembre 2022 et de la désignation de Messieurs Attilius CECCALDI et Don Marc ALBERTINI en qualité de Président et Vice-Président et du rôle de cheville ouvrière de la Chambre des Territoires.

**APPROUVE** la date du 20 mars 2023 pour la prochaine session plénière.

Le Président de la Chambre des Territoires

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop at the top of the vertical line.

Gilles Simeoni